

		Désignation de l'entreprise : SAS ADECCO FRANCE						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF			
			FG	4 483 732 950	FH	1 783 698	FI	4 485 516 649	4 597 115 655	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 483 732 950	FK	1 783 698	FL	4 485 516 649	4 597 115 655		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	5 676 929	7 061 439		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	44 156 256	61 510 041		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 320 896	3 028 547		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 539 670 732	4 668 715 683	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	368 361 651	356 729 572		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	121 752 346	143 283 068		
	Salaires et traitements*					FY	3 014 150 637	3 092 834 422		
	Charges sociales (10)					FZ	805 055 567	839 224 044		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	{ - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*				GA	11 350 181	7 204 975	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	19 347 257	14 673 267	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	27 187 977	26 754 645		
	Autres charges (12)					GE	84 731 064	95 641 723		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 451 936 683	4 576 345 720		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	87 734 049	92 369 963		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	38 705 162	11 526 971		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	58 459	3 145 754		
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	38 763 621	14 672 726		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	12 696 000	35 513 799		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	46 162 154	6 267 277		
	Différences négatives de change					GS		(2)		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	58 858 154	41 781 074		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(20 094 532)	(27 108 348)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	67 639 517	65 261 615		

Désignation de l'entreprise SAS ADECCO FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 688 802	3 410 782	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	45 505	156 265	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 734 307	3 567 048	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 815 543	4 750 274	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	178 994	318 170	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 643 389		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 637 926	5 068 445	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	96 380	(1 501 397)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	26 172 312	25 205 823	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 585 168 662	4 686 955 458	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 543 605 076	4 648 401 063	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	41 563 585	38 554 395	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	8 838 828	8 726 707
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1 413 815	2 486 053	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	729 335	651 300	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	18 684 197	17 485 201	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes fiscales sociales		27 372	3 563 826		
Pénalités		202 197			
Dons		729 336			
Trop perçus paies		3 104 600	2 403 692		
Coûts Salaires		623 092	443 689		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		
Charges sociales			6 088 236		
créances Clients		1 413 815	216 105		
ristournes clients			2 534 487		

Désignation de l'entreprise : SAS ADECCO FRANCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 2 RUE HENRI LEGAY 69100 VILLEURBANNE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 9 9 8 8 2 3 5 0 4 3 1 7 8 2 Néant *

				Exercice N clos le, 31122023		N-1 31122022		
				Net 3		Net 4		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	97 164 928	AG	81 714 414	15 450 514	6 981 507
		Fonds commercial (1)	AH	290 898 680	AI	175 042 304	115 856 376	115 847 229
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	6 156 235	AK		6 156 235	11 191 784
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	123 492	AO		123 492	123 492
		Constructions	AP	953 930	AQ	953 930		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	53 070 775	AU	38 798 181	14 272 594	14 169 353
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	236 848 483	CV	56 099 000	180 749 483	193 445 483
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	7 006 758	BG		7 006 758	53 164 268
		Autres immobilisations financières*	BH	28 761 585	BI	77 079	28 684 505	28 456 021
TOTAL (II)		BJ	720 984 870	BK	352 684 909	368 299 960	423 379 141	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 011 527	BW		1 011 527	839 786	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	842 804 905	BY	14 637 032	828 167 872	913 834 860
		Autres créances (3)	BZ	673 079 988	CA	6 039 701	667 040 286	1 231 114 843
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	26 829 247	CG		26 829 247	6 675 847	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	110 875	CI		110 875	728 065	
	TOTAL (III)	CJ	1 543 836 544	CK	20 676 734	1 523 159 809	2 153 193 402	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 264 821 414	IA	373 361 644	1 891 459 770	2 576 572 544	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		1 221 932	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS ADECCO FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :89 471 753.....)	DA	89 471 753	89 471 753	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	86 840 877	86 840 877	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 947 176	8 947 176	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	422 673 218	1 084 118 822	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 563 585	38 554 395	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	649 496 611	1 307 933 025
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	79 068 384	59 762 604	
	Provisions pour charges	DQ	25 899	2 130 866	
	TOTAL (III)	DR	79 094 284	61 893 471	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 824 913	9 037 532	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	6 118	6 118	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	87 812 265	69 244 729	
	Dettes fiscales et sociales	DY	696 329 423	754 648 119	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 163 533	5 404 889	
Autres dettes	EA	370 768 692	366 111 604		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 963 926	2 293 052	
	TOTAL (IV)	EC	1 162 868 874	1 206 746 046	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 891 459 770	2 576 572 544	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 162 868 874	1 206 746 046		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADECCO FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 89 471 753,50 €
Siège social : 2, rue Henri Legay — 69100 VILLEURBANNE
998 823 504 R.C.S. LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

LA SOUSSIGNEE :

- La société **ADECCO HOLDING FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 602 502 600 €, dont le siège social est situé 2, rue Henri Legay - 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 642 033 146, représentée par, Gérald JASMIN, en vertu d'un pouvoir du 28 juin 2024,

Agissant en qualité d'Associée unique de la Société,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 arrêtés par M. Gérald JASMIN en date du 30 avril 2024, Président non associé de la société ADECCO FRANCE, et leurs annexes,
- du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé établi par le Président de la société M. Gérald JASMIN arrêté en date du 30 avril 2024, agissant ès-qualité,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission.
- de la lettre de démission de la société Ernst & Young de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES AYANT POUR OBJET :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Constatation de la démission de la société Ernst & Young de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Nomination en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La société ERNST & YOUNG Commissaire aux Comptes de la société, dûment convoquée, est absente et excusée.

Mme Sandrine POULAIN et M. Arnaud de BRIENNE, désignés par le Comité Social et Economique d'ADECCO FRANCE ont été dûment convoqués. M. Arnaud de BRIENNE est absent excusé, Mme Sandrine POULAIN est présente. L'Associé unique, rappelle que les présentes délibérations des décisions de l'associé unique se tiennent par téléconférence.



PREMIÈRE DÉCISION

(Approbation des comptes annuels)

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un bénéfice de 41 563 585 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve spécialement les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élevant à un montant de 1 251 713 € donnant lieu au paiement d'un impôt sur les sociétés de 323 255 €.

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 41 563 585 en totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

(Mention des conventions réglementées)

L'Associée unique prend acte qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

(Démission de la société ERNST & YOUNG de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire)

L'Associé unique, ayant pris connaissance de la lettre de démission de la société ERNST & YOUNG de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire, prend acte de la fin de ses fonctions.

Il est précisé que le mandat de la société ERNST & YOUNG devait arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir durant l'année 2027 devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

CINQUIÈME DÉCISION

(Nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire)

L'Associé unique, corrélativement aux décisions qui précèdent, décide de nommer en remplacement en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société :

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

La durée du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit, compte-tenu de la durée restante du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire démissionnaire, arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir durant l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

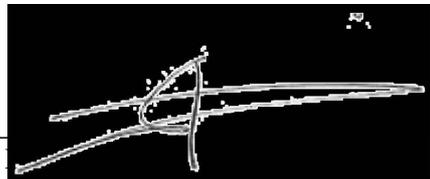


SIXIÈME DÉCISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

A handwritten signature in black ink on a white background. The signature is stylized and appears to be 'G. JASMIN'. It is written over a horizontal line that extends from the left margin.

M. Gérald JASMIN



Adecco France

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Adecco France

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Adecco France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Adecco France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société détient des actifs incorporels tels que décrits dans la note 4.1.1 « Immobilisations et amortissements » de l'annexe aux comptes annuels. Comme indiqué dans le paragraphe 3.1.4 « Dépréciation » de la note 3 « Règles comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, un test de dépréciation est effectué annuellement pour tout actif ne faisant pas l'objet d'amortissement ; ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de cet actif à sa valeur actuelle. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses retenues sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Le paragraphe 3.1.5 « Immobilisations financières » de la note 3 « Règles comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels indique que les titres de participation détenus par votre société sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables. Ces titres sont ramenés à leur valeur recouvrable dès lors que cette dernière est inférieure au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables. Par ailleurs, cette note de l'annexe indique qu'un test de dépréciation a été mené au cours de l'exercice, dont les conclusions sont indiquées dans la note 4.2 « Dépréciation des éléments d'actif » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation, en particulier les flux de trésorerie retenus par votre société, et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les charges liés à ses activités telles que décrites dans la note 3.4 « Risques liés aux réglementations sociales et fiscales » de l'annexe aux comptes annuels. Notre appréciation des provisions ainsi constituées, estimées en fonction des informations et des analyses disponibles à la date d'arrêt des comptes et de la réglementation en vigueur, est fondée sur une prise de connaissance et sur des tests portant sur les procédures suivies par la direction pour procéder à ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des estimations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 28 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Perlier

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ADECCO FRANCE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE HENRI LEGAY 69100 VILLEURBANNE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>9 9 8 8 2 3 5 0 4 3 1 7 8 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31122023</u>					
		N-1 <u>31122022</u>					
		Brut <u>1</u>	Amortissements, provisions <u>2</u>				
		Net <u>3</u>	Net <u>4</u>				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	97 164 928	81 714 414	15 450 514	6 981 507
		Fonds commercial (1) AH	AI	290 898 680	175 042 304	115 856 376	115 847 229
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	6 156 235		6 156 235	11 191 784
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			123 492	123 492
		Constructions AP	AQ	953 930	953 930		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	53 070 775	38 798 181	14 272 594	14 169 353
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	236 848 483	56 099 000	180 749 483	193 445 483
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG	7 006 758		7 006 758	53 164 268
		Autres immobilisations financières* BH	BI	28 761 585	77 079	28 684 505	28 456 021
TOTAL (II) BJ		BK	720 984 870	352 684 909	368 299 960	423 379 141	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	1 011 527		1 011 527	839 786
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	842 804 905	14 637 032	828 167 872	913 834 860
		Autres créances (3) BZ	CA	673 079 988	6 039 701	667 040 286	1 231 114 843
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) Disponibilités CD	CE				
		CF	26 829 247	CG	26 829 247	6 675 847	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	110 875		110 875	728 065	
	TOTAL (III) CJ		CK	1 543 836 544	20 676 734	1 523 159 809	2 153 193 402
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	2 264 821 414	373 361 644	1 891 459 770	2 576 572 544	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	1 221 932	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS ADECCO FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 89 471 753 ...)	DA	89 471 753	89 471 753	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	86 840 877	86 840 877	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 947 176	8 947 176	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	422 673 218	1 084 118 822	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 563 585	38 554 395	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	649 496 611	1 307 933 025	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	79 068 384	59 762 604	
	Provisions pour charges	DQ	25 899	2 130 866	
	TOTAL (III)	DR	79 094 284	61 893 471	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 824 913	9 037 532	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	6 118	6 118	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	87 812 265	69 244 729	
	Dettes fiscales et sociales	DY	696 329 423	754 648 119	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 163 533	5 404 889	
Autres dettes	EA	370 768 692	366 111 604		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 963 926	2 293 052	
	TOTAL (IV)	EC	1 162 868 874	1 206 746 046	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 891 459 770	2 576 572 544	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 162 868 874	1 206 746 046		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : <u>SAS ADECCO FRANCE</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice (N - 1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC				
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF				
		FG	4 483 732 950	FH	1 783 698	FI	4 485 516 649	4 597 115 655
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 483 732 950	FK	1 783 698	FL	4 485 516 649	4 597 115 655
	Production stockée*			FM				
	Production immobilisée*			FN				
	Subventions d'exploitation			FO	5 676 929		7 061 439	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	44 156 256		61 510 041	
	Autres produits (1) (11)			FQ	4 320 896		3 028 547	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 539 670 732	4 668 715 683	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS				
	Variation de stock (marchandises)*			FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	368 361 651		356 729 572	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	121 752 346		143 283 068	
	Salaires et traitements*			FY	3 014 150 637		3 092 834 422	
	Charges sociales (10)			FZ	805 055 567		839 224 044	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions* }		GA	11 350 181		7 204 975	
				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	19 347 257		14 673 267	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	27 187 977		26 754 645	
Autres charges (12)			GE	84 731 064		95 641 723		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 451 936 683	4 576 345 720		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	87 734 049	92 369 963		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	38 705 162		11 526 971	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	58 459		3 145 754	
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP	38 763 621	14 672 726		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	12 696 000	35 513 799		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	46 162 154	6 267 277		
	Différences négatives de change			GS		(2)		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU	58 858 154	41 781 074		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(20 094 532)	(27 108 348)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	67 639 517	65 261 615		

Désignation de l'entreprise SAS ADECCO FRANCE			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	6 688 802	3 410 782	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	45 505	156 265	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	6 734 307	3 567 048	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	4 815 543	4 750 274	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	178 994	318 170	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	1 643 389		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	6 637 926	5 068 445	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	96 380	(1 501 397)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	26 172 312	25 205 823	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	4 585 168 662	4 686 955 458	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	4 543 605 076	4 648 401 063	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	41 563 585	38 554 395	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	8 838 828	8 726 707
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	1 413 815	2 486 053
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	729 335	651 300
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	18 684 197	17 485 201
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Amendes fiscales sociales		27 372	3 563 826		
	Pénalités		202 197			
	Dons		729 336			
	Trop perçus paies		3 104 600	2 403 692		
	Coûts Salaires		623 092	443 689		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
	Charges sociales			6 088 236		
	créances Clients		1 413 815	216 105		
	ristournes clients			2 534 487		

1. Evènements significatifs de l'exercice

Adecco France a cédé M€.63,2 de créances efforts construction Action Logement Services (ayant des maturités résiduelles comprises entre 8 et 19 ans). Cette cession, sans recours (sauf cas de litige ou de compensation, qui sont des situations peu probables du fait de la nature des créances cédées et de leur contrepartie, ALS qui a par ailleurs été informée de la cession et a confirmé le montant et les caractéristiques des créances concernées), s'est traduite par la comptabilisation d'une charge en résultat financier de M€.31.

2. Evénements postérieurs à la Clôture

Néant.

3. Règles comptables et méthodes d'évaluation

Les règlements ANC n° 2015-06 et n°2016-7 du 23 novembre 2015 relatifs au nouveau plan comptable général réorganisant à droit constant l'ensemble des textes comptables sont désormais applicables. Ces règlements remplacent le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 et tous les autres règlements publiés depuis 1999. Ils constituent ainsi la nouvelle référence comptable pour l'élaboration des comptes annuels de toutes les entités tenues d'établir des comptes. Le règlement N° 2019-02 du 07 juin 2019 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général concernant les documents de synthèse des moyennes entreprises est désormais applicable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les comptes ont été préparés en application du principe de continuité d'exploitation, assuré en complément par le soutien apporté par la société Adecco Group AG jusqu'à fin mai 2023.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Par application de l'article L.233-17 du Code de Commerce, la société utilise l'exemption d'établir des comptes consolidés, dans la mesure où elle est elle-même intégrée globalement dans les comptes consolidés d'Adecco Group AG, société tête de groupe domiciliée à CH-8008 Zurich Suisse.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation : aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Actif immobilisé

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits d'importation et taxes non remboursables ainsi que toute dépense directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée (droits d'enregistrement, coût des avantages du personnel lié à la mise en place et à la préparation, frais d'installation et montage...).

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Immobilisations acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Les actifs incorporels relevant de cette catégorie sont :

- Fonds de commerce et droits au bail (origine acquisition),
- Malis de fusion (origine TUP, fusions...),
- Logiciels (origine acquisition).

En l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation de notre fonds de commerce est non limitée et le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement.

En l'absence d'amortissement, un test de dépréciation annuel est réalisé conformément au règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

- Immobilisations générées en interne :

Les coûts de développement liés à des logiciels générés en interne pour les besoins de l'exploitation sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils répondent aux critères prévus à l'article 311-3 du règlement CRC 2004-6, abrogé et repris par le règlement ANC 2014-03.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives,
- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs à l'entité.

NB : les dépenses de valeur inférieure au seuil fiscal (500€) sont enregistrées en charges sur la période.

3.1.3. Amortissements

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée d'utilisation
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 à 5 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements	7 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

3.1.4. Dépréciation

Conformément au règlement CRC 2002-10, lorsqu'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'usage est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'usage est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base de plan ou budget établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par l'application d'un taux

de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux de marché à long terme avant impôts qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour le calcul de la valeur d'usage, une valeur terminale égale à l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

3.1.5. Immobilisations financières

- Titres de participation

Les titres de participations sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables.

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition. La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme ou par rapport à la valeur d'usage calculée sur les flux de trésorerie futurs. Un test de dépréciation sur les titres de participation détenus par Adecco France a été effectué au cours de l'exercice.

- Test de dépréciation des titres de participation

Au 31 décembre 2023, la Société a procédé aux tests de valeur individuels de ses titres de participation afin de s'assurer que leurs valeurs recouvrables excédaient leurs valeurs nettes comptables, y compris les éventuels bonis de fusion.

Pour les participations les plus récentes, les valeurs de fonds de commerce acquis entrent également dans cette analyse.

- Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Pour les titres de participation dont la valeur brute comptable est inférieure à un million d'euros au 31 décembre 2023, le test consiste à comparer cette valeur brute au montant des capitaux propres de la participation détenue.

Pour les titres d'une valeur brute comptable excède un million d'euros, la Société a comparé valeur comptable et valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs de la participation, en utilisant des projections sur les cinq prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance long terme et taux de marge sur résultat d'exploitation.

Le taux d'actualisation est basé sur le calcul du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), calculé au niveau du Groupe, en prenant en compte le taux de rendement sans risque et la prime de risque du marché.

- Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur initiale.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé permettant l'appréciation de la comptabilisation d'une provision ou l'ajustement des provisions constituées.

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction font l'objet d'une provision correspondant au risque de non-recouvrement.

2. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique).

Les créances sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondées sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes clients ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

3. Indemnités de fin de carrière

A son départ à la retraite, le personnel de la société perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable aux salariés permanents des entreprises de travail temporaire.

La société a adopté la méthode préférentielle préconisée par l'article 335-1 du Plan Comptable Général et l'avis n°00-0A du 6 juillet 2000 du Comité d'urgence du CNC qui consiste à reconnaître une provision au bilan pour l'intégralité des engagements envers le personnel.

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés à la clôture selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés et net des actifs du régime utilisable pour couvrir l'obligation.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentation annuelle des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) sont immédiatement constatés en résultat.

Des explications sur les modalités de calcul de cette provision et notamment sur les hypothèses actuarielles retenues figurent dans la rubrique provisions.

La société Adecco France comptabilise également une provision pour les indemnités de retraite des salariés titulaires de contrats de travail à durée indéterminée intérimaires (CDI TT). La société applique le barème légal pour le calcul de cette provision.

4. Risques liés aux réglementations sociales et fiscales

Du fait de son activité, la société s'expose à des réglementations diverses, notamment en matières fiscale et sociale. Ces risques liés aux réglementations peuvent le cas échéant donner lieu à des litiges avec des tiers. Ces risques et/ou litiges sont susceptibles de faire l'objet de provisions, estimées de façon individuelle, en fonction des informations et analyses disponibles à la date d'arrêté des comptes et de la réglementation en vigueur. Ces provisions sont ajustées ou reprises en fonction de l'évolution des risques et/ou litiges, de leur matérialisation ou, le cas échéant, de leur prescription.

5. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des services vendus dans le cadre habituel des activités de la société.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférentes est probable.

4. Compléments d'informations relatifs au bilan

1. Immobilisations et amortissements

4.1.1. Incorporelles et corporelles

<i>(en k€)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Logiciels	84 964	9 840	5 301	7 661	97 164
Fonds commercial et droit au bail	290 908	0	9	0	290 899
Autres immobilisations incorporelles	409	0	9	0	400
Immobilisations incorporelles en cours	10 783	5 757	3 122	-7 661	5 757
Total des immobilisations incorporelles	387 064	15 597	8 441	0	394 220
Terrains	123	0	0		123
Constructions	954	0	0		954
Installations et agencements	41 349	3 647	1 106		43 890
Matériel et mobilier informatique	9 047	544	411		9 180
Matériel de transport	0				0
Immobilisations en cours	0	0			0
Total des immobilisations corporelles	51 474	4 191	1 517	0	54 148
TOTAL GENERAL	438 538	19 788,00	9 958	0	448 368

Le poste fonds commercial et droit au bail se compose des montants suivants :

<i>(Valeur brute en k€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Droit au bail	1 222	1 231
Fonds de commerce Adia	282 788	282 788
Fonds de commerce Ecco TT	2 475	2 475
Mali de fusion Temporest	1 184	1 184
Mali de fusion Heraclès	2 577	2 577
Interey (Renault Flins)	515	515
Fonds de commerce autres	137	137
total fonds de commerce	289 677	289 677
TOTAL GENERAL	290 898	290 908

4.1.2.

Amortissements

(en k€)	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	77 982	9 033	5 301	81 714
Fonds commercial et droit au bail	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Total des immobilisations incorporelles	77 982	9 033	5 301	81 714
Terrains	0			0
Constructions	954		0	954
Installations et agencements	28 816	3 507	998	31 325
Matériel et mobilier informatique	7 411	454	392	7 473
Matériel de transport	0			0
Immobilisations en cours	0			0
Total des immobilisations corporelles	37 181	3 961	1 390	39 752
TOTAL GENERAL	115 163	12 994	6 691	121 466

4.1.3.

Immobilisations financières

(en k€)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations	236 848	0	0	0	236 848
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	81 755	8 124	54 111	0	35 768 ⁽¹⁾
Total des immobilisations financières	318 604	8 124	54 111	0	272 617

⁽¹⁾ dont malis de fusion sur actifs financiers 25 000 K€.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS ADECCO France 31-12-2023

(en k€)	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société et non	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
AKKODIS DIGITAL SAS	353150261	17 126	52 944	100,00%	69 658	69 658	0	0	218 503	6 492	0
HUMANDO	401015938	132	14 361	86,27%	936	936	0	0	68 556	78	0
ADECCO MONACO	354039182	152	1 016	99,99%	423	423	0	0	13 334	149	0
ADECCO DFA	330930546	200	20 076	100,00%	721	721	0	0	43 705	1 578	0
ALTEDIA	480833193	4 437	-5 761	100,00%	136 831	80 732	0	0	60 118	-11 461	0
ADECCO REUNION	338844236	183	14 338	100,00%	10 391	10 391	0	0	26 556	1 584	0
ADECCO A DOMICILE	451865299	3 400	1 216	88,24%	3 000	3 000	0	0	0	171	0
ADECCO TRAINING	343009866	1 858	16 768	74,52%	2 352	2 352	0	0	57 105	899	0
ADECCO MEDICAL	354039182	6 925	17 697	100,00%	7 198	7 198	0	0	265 162	8 002	0
Total des filiales		34 413	132 654		231 510	175 411	0	0	753 040	7 492	0
GRUPE ID'EES ⁽²⁾	353801053	5 857	13 212	23,21%	3 638	3 638	0	0	3 892	987	0
BADENOCH & CLARK	612027557	1 841	11 735	20,00%	1 309	1 309	0	0	32 055	-807	0
JANUS	480833193	169	3 880	34,01%	200	200	0	0	30 749	208	0
ADECCO CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS	852739473	392	168	49,00%	192	192	0	0	1 606	-206	0
Total des participations		8 259	28 996		5 339	5 339	0	0	68 301	183	0
TOTAL RENSEIGNEMENTS DETAILLES		42 672	161 649		236 848	180 749	0	0	821 341	7 675	0
Filiales non reprises		0	0	0,00%	0	0	0	0	0	0	0
Participations non reprises		0	0	0,00%	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RENSEIGNEMENTS GLOBAUX		0	0		0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		42 672	161 649		236 848	180 749	0	0	821 341	7 675	0

(1) dont réserves, report à nouveau, prime d'émission et de fusion, avant affectation des résultats.

(2) les données reprises pour cette société correspondent aux données consolidées du 31 décembre 2022

2. Dépréciations des éléments d'actif

(en k€)	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	virements de poste à poste	Valeur à la fin de l'exercice
Logiciels	0	0	0	0	0
Fonds commercial et droit au bail	175 061	0	0	0	175 061
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Total des immobilisations incorporelles	175 061	0	0	0	175 061
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Installations et agencements	0	0	0	0	0
Matériel et mobilier informatique	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Total des immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Participations	43 403	12 696	0	0	56 099
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	135	0	58	0	77
Total des immobilisations financières	43 538	12 696	58	0	56 176
Créances clients et comptes rattachés	14 704	14 637	14 704	0	14 637
Autres créances	2 565	4 717	1 242	0	6 040
TOTAL GENERAL	235 868	32 050	16 005	0	251 913

3. Analyse et échéance des créances

(en k€)	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	35 768	661	35 107
Créances de l'actif circulant	1 515 885	1 515 885	
Charges constatées d'avance	111	111	
TOTAL GENERAL	1 551 764	1 516 657	35 107

4. Produits à recevoir

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Créances clients et comptes rattachés	58 090	72 869
Autres créances :		
<i>Fournisseurs</i>	463	3 293
<i>Créances fiscales et sociales</i>	131	159
<i>Créances financières</i>	24 656	11 233
<i>Autres produits à recevoir</i>	960	1 296
TOTAL GENERAL	84 300	88 850

5. Charges constatées d'avance

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	111	728
TOTAL GENERAL	111	728

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social entièrement libéré s'élève 89 471 754 € divisé en 23 421 925 actions d'une valeur nominale de 3,82 €.

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	%
ADECCO HOLDING France	23 421 925	3,82	100,00%
TOTAL GENERAL	23 421 925	4	100,00%

Suite à la décision de l'associé unique du 25 juin 2023, le bénéfice de l'exercice clos au 31-12-22 a été affecté pour 38 554 395 € au report à nouveau.

(en k€)	Capital	Prime d'apport et de fusion	Réserve(s)	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au début de l'exercice	89 472	86 841	8 947	1 084 119	38 554	1 307 933
Dotation à la réserve légale	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	-700 000	0	-700 000
Dotation report à nouveau	0	0	0	38 554	-38 554	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	41 564	41 564
Amortissement dérogatoire	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres à la fin de l'exercice	89 472	86 841	8 947	422 673	41 564	649 497

7. Provisions réglementées

Néant.

8. Provisions pour risques et charges

(en k€)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Autres ⁽³⁾	Valeur brute à la fin de l'exercice
			Avec objet	Sans objet		
Provisions pour litiges	2 443	1 446	0	1 760	0	2 129
Risques liés aux réglementations sociales et fiscales ⁽¹⁾	31 089	15 323	3 819			42 594
Autres provisions	2 069		2 069			0
Total provisions pour risques	35 601	16 769	5 888	1 760	0	44 723
Provisions pour retraites	26 229	10 419	307	1 995	0	34 346
Provisions pour restructuration	52		36			16
Provisions pour locaux inoccupés	1		1			0
Autres provisions	10					10
Total provisions pour charges	26 292	10 419	344	1 995		34 372
TOTAL GENERAL	61 893	27 188	6 232	3 755	0	79 094
Exploitation		27 188	6 232	3 755		
Financier		0	0	0		
Exceptionnel		0	0	0		
TOTAL GENERAL		27 188	6 232	3 755		

(1) Cf. paragraphe 3.4. Risques liés aux réglementations sociales et fiscales.

Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges :

- Indemnités de départ à la retraite :

Les indemnités susceptibles d'être versées par la société au personnel lors de son départ à la retraite ont fait l'objet d'une provision prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation (3.30%).
- Taux de charges sociales (45%).
- Table de survie en activité INSEE F2017-2019.
- Age de départ à la retraite :

Table 2023		
Année de naissance	Cadres	Non Cadres
Avant 1960	62	62
1960	62	62
1961	63	63
1962	65	63
1963	66	64
1964	66	64
1965	66	64
1966	66	64
1967	66	64
1968	66	64
1969	66	64
1970	66	64
1971	66	64
1972	66	64
1973 et +	66	64

- Taux d'évolution annuelle des salaires :

<i>Evolution annuelle des rémunérations</i>	Taux annuel d'évolution
Moins de 29 ans	2,70%
30 – 39 ans	2,20%
40 – 49 ans	2,10%
50 - 59 ans	2,10%
Plus de 60 ans	2,10%

- Rotation de personnel :

<i>Taux de rotation du personnel</i>	Taux de rotation annuel
Moins de 29 ans	20,00%
30 – 39 ans	10,00%
40 – 49 ans	7,00%
50 - 59 ans	5,00%
Plus de 60 ans	0,00%

Le taux de rotation du personnel est déterminé en prenant en compte les départs à l'initiative du salarié et de l'employeur conformément à la méthode retenue par le groupe.

- Provisions pour restructuration

Dans le cadre défini par les règles comptables (CNC avis 2000-01), ces provisions sont déterminées en fonction du plan de restructuration élaboré par l'entité. Les provisions prennent en compte :

- Les sites affectés,
- La localisation, la fonction et le nombre approximatif de salariés concernés,
- Les dépenses qui seront engagées (salaires, congés payés, indemnités conventionnelles de licenciement, ...),
- La date de mise en œuvre.

- Provisions pour risques liés aux réglementations sociales et fiscales

Cf. paragraphe 3.4 des règles et méthodes comptables.

9. Analyse et échéance des dettes

<i>(en k€)</i>	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	2 831	2 831	0	0
Dettes d'exploitation	1 157 938	1 157 938	0	0
Produits constatés d'avance	1 964	1 964	0	0
TOTAL GENERAL	1 162 733	1 162 733	0	0

10. Charges à payer

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 562	43 044
Dettes fiscales et sociales	170 351	147 974
Autres dettes	70 950	64 382
TOTAL GENERAL	287 863	255 400

11. Produits constatés d'avance

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	1 964	2 293
TOTAL GENERAL	1 964	2 293

5. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

1. Ventilation du chiffre d'affaires

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Travail temporaire - France	4 432 797	4 544 561
Placement - France	50 936	50 307
Travail temporaire - Etranger	1 784	2 248
Placement - Etranger		
TOTAL GENERAL	4 485 517	4 597 116

2. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 18 684 K€ et correspondent principalement à des salaires et charges sociales liées à la formation professionnelle.

3. Résultat exceptionnel

La ventilation des principales rubriques est présentée dans le compte de résultat.

Le résultat exceptionnel 2023 est un produit de 96 K€. Il se compose essentiellement :

- de remboursement de coûts salariaux pour 3 536 K€,
- de remboursement de coûts salariaux pour (880) K€,
- de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sorties au cours de l'exercice pour (1 822)K€,
- de dons (729)K€

4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en k€)	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	Total
Résultat avant impôts et participation des salariés	67 640	96	67 736
Participation des salariés			0
Impôts (Crédit d'Impôts compris)	26 172		26 172
Résultat net après impôts et participation	41 468	96	41 564

6. Autres éléments d'informations

1. Engagements

6.1.1. Engagements reçus

Garantie financière dans le cadre de l'article L 1251-14 du code du travail à hauteur de 363 757 K€.

6.1.2. Engagements réciproques

Néant

6.1.3. Engagements donnés

Garantie maison mère au profit de Adecco Outsourcing pour un montant de 100 K€.

2. Éléments relatifs à la fiscalité

6.2.1. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE a été supprimé le 31 décembre 2018 au profit d'une baisse des cotisations patronales à compter du 1er janvier 2019. Les sociétés détenant des créances de CICE à cette date pourront les utiliser pour payer leur impôt pendant 3 ans à compter de la date d'origine de la créance. A la fin de ce délai, les crédits non utilisés seront remboursés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 et au communiqué CNCC du 23 mai 2013, le CICE était comptabilisé en diminution de la rubrique Charges de Personnel et a été imputé sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice si la société était fiscalement bénéficiaire.

6.2.2. Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Adecco Holding France. La convention d'intégration fiscale signée avec cette société prévoit que l'économie d'impôt éventuellement réalisée est comptabilisée par la société mère, à charge par elle, de la restituer à sa filiale lorsque la situation fiscale de celle-ci redevient bénéficiaire. Dans ces conditions, la société comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

La société est soumise à ce régime d'intégration fiscale depuis le 19/08/2003. Elle ne dispose pas de déficits reportables au 31/12/2022.

6.2.3. Situation fiscale latente

Le tableau ci-dessous indique l'allègement (colonne créances) ou l'accroissement (colonne dettes) de la charge fiscale future.

	31/12/2022		Variations		31/12/2023	
	Créances	Dettes	Augmentations	Diminutions	Créances	Dettes
<i>(Montants de base - en k€)</i>						
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
Charges à payer non déductibles	8 450	0	8 387	8 450	8 387	0
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
Indemnités de congés payés	59 374	0	61 810	59 374	61 810	0
Indemnités de fins de carrière et assimilées	26 230	0	10 419	2 302	34 346	0
Autres provisions non déductibles	252 877	0	28 019	7 076	273 820	0
Déficit reportable	0	0		0	0	0
TOTAL GENERAL	346 930	0	108 635	77 202	378 363	0

L'allègement de la dette future d'impôt est de 94 591 K€.

3. Eléments sociaux

6.3.1. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDI et CDD)

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile ou de l'exercice comptable et liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Ne seront pas pris en compte l'effectif employé à temps partiel par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail ainsi que l'effectif tenant compte du personnel mis à disposition (personnel intérimaire, personne détaché).

	31/12/2023	31/12/2022
Ingénieurs et cadres	1 600	1 543
Agents de maîtrise, techniciens et employés	2 833	2 992
Intérimaires	96 177	105 467
TOTAL GENERAL	100 610	110 002

6.3.2. Rémunérations des membres du comité de direction

La rémunération des membres du comité de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information de nature individuelle.

1. Evènements significatifs de l'exercice

Adecco France a cédé M€.63,2 de créances efforts construction Action Logement Services (ayant des maturités résiduelles comprises entre 8 et 19 ans). Cette cession, sans recours (sauf cas de litige ou de compensation, qui sont des situations peu probables du fait de la nature des créances cédées et de leur contrepartie, ALS qui a par ailleurs été informée de la cession et a confirmé le montant et les caractéristiques des créances concernées), s'est traduite par la comptabilisation d'une charge en résultat financier de M€.31.

2. Evénements postérieurs à la Clôture

Néant.

3. Règles comptables et méthodes d'évaluation

Les règlements ANC n° 2015-06 et n°2016-7 du 23 novembre 2015 relatifs au nouveau plan comptable général réorganisant à droit constant l'ensemble des textes comptables sont désormais applicables. Ces règlements remplacent le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 et tous les autres règlements publiés depuis 1999. Ils constituent ainsi la nouvelle référence comptable pour l'élaboration des comptes annuels de toutes les entités tenues d'établir des comptes. Le règlement N° 2019-02 du 07 juin 2019 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général concernant les documents de synthèse des moyennes entreprises est désormais applicable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les comptes ont été préparés en application du principe de continuité d'exploitation, assuré en complément par le soutien apporté par la société Adecco Group AG jusqu'à fin mai 2023.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Par application de l'article L.233-17 du Code de Commerce, la société utilise l'exemption d'établir des comptes consolidés, dans la mesure où elle est elle-même intégrée globalement dans les comptes consolidés d'Adecco Group AG, société tête de groupe domiciliée à CH-8008 Zurich Suisse.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation : aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Actif immobilisé

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits d'importation et taxes non remboursables ainsi que toute dépense directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée (droits d'enregistrement, coût des avantages du personnel lié à la mise en place et à la préparation, frais d'installation et montage...).

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Immobilisations acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Les actifs incorporels relevant de cette catégorie sont :

- Fonds de commerce et droits au bail (origine acquisition),
- Malis de fusion (origine TUP, fusions...),
- Logiciels (origine acquisition).

En l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation de notre fonds de commerce est non limitée et le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement.

En l'absence d'amortissement, un test de dépréciation annuel est réalisé conformément au règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

- Immobilisations générées en interne :

Les coûts de développement liés à des logiciels générés en interne pour les besoins de l'exploitation sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils répondent aux critères prévus à l'article 311-3 du règlement CRC 2004-6, abrogé et repris par le règlement ANC 2014-03.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives,
- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs à l'entité.

NB : les dépenses de valeur inférieure au seuil fiscal (500€) sont enregistrées en charges sur la période.

3.1.3. Amortissements

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée d'utilisation
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 à 5 ans
Immobilisations corporelles	
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements	7 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

3.1.4. Dépréciation

Conformément au règlement CRC 2002-10, lorsqu'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'usage est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'usage est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base de plan ou budget établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par l'application d'un taux

de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux de marché à long terme avant impôts qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour le calcul de la valeur d'usage, une valeur terminale égale à l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

3.1.5. Immobilisations financières

▪ Titres de participation

Les titres de participations sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables.

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition. La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme ou par rapport à la valeur d'usage calculée sur les flux de trésorerie futurs. Un test de dépréciation sur les titres de participation détenus par Adecco France a été effectué au cours de l'exercice.

• Test de dépréciation des titres de participation

Au 31 décembre 2023, la Société a procédé aux tests de valeur individuels de ses titres de participation afin de s'assurer que leurs valeurs recouvrables excédaient leurs valeurs nettes comptables, y compris les éventuels bonis de fusion.

Pour les participations les plus récentes, les valeurs de fonds de commerce acquis entrent également dans cette analyse.

• Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Pour les titres de participation dont la valeur brute comptable est inférieure à un million d'euros au 31 décembre 2023, le test consiste à comparer cette valeur brute au montant des capitaux propres de la participation détenue.

Pour les titres d'une valeur brute comptable excède un million d'euros, la Société a comparé valeur comptable et valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs de la participation, en utilisant des projections sur les cinq prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance long terme et taux de marge sur résultat d'exploitation.

Le taux d'actualisation est basé sur le calcul du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), calculé au niveau du Groupe, en prenant en compte le taux de rendement sans risque et la prime de risque du marché.

▪ Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur initiale.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé permettant l'appréciation de la comptabilisation d'une provision ou l'ajustement des provisions constituées.

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction font l'objet d'une provision correspondant au risque de non-recouvrement.

2. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique).

Les créances sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondées sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes clients ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

3. Indemnités de fin de carrière

A son départ à la retraite, le personnel de la société perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable aux salariés permanents des entreprises de travail temporaire.

La société a adopté la méthode préférentielle préconisée par l'article 335-1 du Plan Comptable Général et l'avis n°00-0A du 6 juillet 2000 du Comité d'urgence du CNC qui consiste à reconnaître une provision au bilan pour l'intégralité des engagements envers le personnel.

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés à la clôture selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés et net des actifs du régime utilisable pour couvrir l'obligation.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentation annuelle des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) sont immédiatement constatés en résultat.

Des explications sur les modalités de calcul de cette provision et notamment sur les hypothèses actuarielles retenues figurent dans la rubrique provisions.

La société Adecco France comptabilise également une provision pour les indemnités de retraite des salariés titulaires de contrats de travail à durée indéterminée intérimaires (CDI TT). La société applique le barème légal pour le calcul de cette provision.

4. Risques liés aux réglementations sociales et fiscales

Du fait de son activité, la société s'expose à des réglementations diverses, notamment en matières fiscale et sociale. Ces risques liés aux réglementations peuvent le cas échéant donner lieu à des litiges avec des tiers. Ces risques et/ou litiges sont susceptibles de faire l'objet de provisions, estimées de façon individuelle, en fonction des informations et analyses disponibles à la date d'arrêtés des comptes et de la réglementation en vigueur. Ces provisions sont ajustées ou reprises en fonction de l'évolution des risques et/ou litiges, de leur matérialisation ou, le cas échéant, de leur prescription.

5. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des services vendus dans le cadre habituel des activités de la société.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférentes est probable.

4. Compléments d'informations relatifs au bilan

1. Immobilisations et amortissements

4.1.1. Incorporelles et corporelles

<i>(en k€)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Logiciels	84 964	9 840	5 301	7 661	97 164
Fonds commercial et droit au bail	290 908	0	9	0	290 899
Autres immobilisations incorporelles	409	0	9	0	400
Immobilisations incorporelles en cours	10 783	5 757	3 122	-7 661	5 757
Total des immobilisations incorporelles	387 064	15 597	8 441	0	394 220
Terrains	123	0	0		123
Constructions	954	0	0		954
Installations et agencements	41 349	3 647	1 106		43 890
Matériel et mobilier informatique	9 047	544	411		9 180
Matériel de transport	0				0
Immobilisations en cours	0	0			0
Total des immobilisations corporelles	51 474	4 191	1 517	0	54 148
TOTAL GENERAL	438 538	19 788,00	9 958	0	448 368

Le poste fonds commercial et droit au bail se compose des montants suivants :

<i>(Valeur brute en k€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Droit au bail	1 222	1 231
Fonds de commerce Adia	282 788	282 788
Fonds de commerce Ecco TT	2 475	2 475
Mali de fusion Temporest	1 184	1 184
Mali de fusion Heraclès	2 577	2 577
Interey (Renault Flins)	515	515
Fonds de commerce autres	137	137
total fonds de commerce	289 677	289 677
TOTAL GENERAL	290 898	290 908

4.1.2.

Amortissements

(en k€)	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	77 982	9 033	5 301	81 714
Fonds commercial et droit au bail	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Total des immobilisations incorporelles	77 982	9 033	5 301	81 714
Terrains	0			0
Constructions	954		0	954
Installations et agencements	28 816	3 507	998	31 325
Matériel et mobilier informatique	7 411	454	392	7 473
Matériel de transport	0			0
Immobilisations en cours	0			0
Total des immobilisations corporelles	37 181	3 961	1 390	39 752
TOTAL GENERAL	115 163	12 994	6 691	121 466

4.1.3.

Immobilisations financières

(en k€)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations	236 848	0	0	0	236 848
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	81 755	8 124	54 111	0	35 768 ⁽¹⁾
Total des immobilisations financières	318 604	8 124	54 111	0	272 617

⁽¹⁾ dont malis de fusion sur actifs financiers 25 000 K€.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS ADECCO France 31-12-2023

(en k€)	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société et non	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
AKKODIS DIGITAL SAS	353150261	17 126	52 944	100,00%	69 658	69 658	0	0	218 503	6 492	0
HUMANDO	401015938	132	14 361	86,27%	936	936	0	0	68 556	78	0
ADECCO MONACO	354039182	152	1 016	99,99%	423	423	0	0	13 334	149	0
ADECCO DFA	330930546	200	20 076	100,00%	721	721	0	0	43 705	1 578	0
ALTEDIA	480833193	4 437	-5 761	100,00%	136 831	80 732	0	0	60 118	-11 461	0
ADECCO REUNION	338844236	183	14 338	100,00%	10 391	10 391	0	0	26 556	1 584	0
ADECCO A DOMICILE	451865299	3 400	1 216	88,24%	3 000	3 000	0	0	0	171	0
ADECCO TRAINING	343009866	1 858	16 768	74,52%	2 352	2 352	0	0	57 105	899	0
ADECCO MEDICAL	354039182	6 925	17 697	100,00%	7 198	7 198	0	0	265 162	8 002	0
Total des filiales		34 413	132 654		231 510	175 411	0	0	753 040	7 492	0
GROUPE ID'EES ⁽²⁾	353801053	5 857	13 212	23,21%	3 638	3 638	0	0	3 892	987	0
BADENOCH & CLARK	612027557	1 841	11 735	20,00%	1 309	1 309	0	0	32 055	-807	0
JANUS	480833193	169	3 880	34,01%	200	200	0	0	30 749	208	0
ADECCO CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS	852739473	392	168	49,00%	192	192	0	0	1 606	-206	0
Total des participations		8 259	28 996		5 339	5 339	0	0	68 301	183	0
TOTAL RENSEIGNEMENTS DETAILLES		42 672	161 649		236 848	180 749	0	0	821 341	7 675	0
Filiales non reprises		0	0	0,00%	0	0	0	0	0	0	0
Participations non reprises		0	0	0,00%	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RENSEIGNEMENTS GLOBAUX		0	0		0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		42 672	161 649		236 848	180 749	0	0	821 341	7 675	0

⁽¹⁾ dont réserves, report à nouveau, prime d'émission et de fusion, avant affectation des résultats.

⁽²⁾ Les données reprises pour cette société correspondent aux données consolidées du 31 décembre 2022

2. Dépréciations des éléments d'actif

(en k€)	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	virements de poste à poste	Valeur à la fin de l'exercice
Logiciels	0	0	0	0	0
Fonds commercial et droit au bail	175 061	0	0	0	175 061
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Total des immobilisations incorporelles	175 061	0	0	0	175 061
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Installations et agencements	0	0	0	0	0
Matériel et mobilier informatique	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Total des immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Participations	43 403	12 696	0	0	56 099
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	135	0	58	0	77
Total des immobilisations financières	43 538	12 696	58	0	56 176
Créances clients et comptes rattachés	14 704	14 637	14 704	0	14 637
Autres créances	2 565	4 717	1 242	0	6 040
TOTAL GENERAL	235 868	32 050	16 005	0	251 913

3. Analyse et échéance des créances

(en k€)	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	35 768	661	35 107
Créances de l'actif circulant	1 515 885	1 515 885	
Charges constatées d'avance	111	111	
TOTAL GENERAL	1 551 764	1 516 657	35 107

4. Produits à recevoir

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Créances clients et comptes rattachés	58 090	72 869
Autres créances :		
<i>Fournisseurs</i>	463	3 293
<i>Créances fiscales et sociales</i>	131	159
<i>Créances financières</i>	24 656	11 233
<i>Autres produits à recevoir</i>	960	1 296
TOTAL GENERAL	84 300	88 850

5. Charges constatées d'avance

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation	111	728
TOTAL GENERAL	111	728

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social entièrement libéré s'élève 89 471 754 € divisé en 23 421 925 actions d'une valeur nominale de 3,82 €.

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	%
ADECCO HOLDING France	23 421 925	3,82	100,00%
TOTAL GENERAL	23 421 925	4	100,00%

Suite à la décision de l'associé unique du 25 juin 2023, le bénéfice de l'exercice clos au 31-12-22 a été affecté pour 38 554 395 € au report à nouveau.

(en k€)	Capital	Prime d'apport et de fusion	Réserve(s)	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au début de l'exercice	89 472	86 841	8 947	1 084 119	38 554	1 307 933
Dotation à la réserve légale	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	-700 000	0	-700 000
Dotation report à nouveau	0	0	0	38 554	-38 554	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	41 564	41 564
Amortissement dérogatoire	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres à la fin de l'exercice	89 472	86 841	8 947	422 673	41 564	649 497

7. Provisions réglementées

Néant.

8. Provisions pour risques et charges

(en k€)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Autres ⁽³⁾	Valeur brute à la fin de l'exercice
			Avec objet	Sans objet		
Provisions pour litiges	2 443	1 446	0	1 760	0	2 129
Risques liés aux réglementations sociales et fiscales ⁽¹⁾	31 089	15 323	3 819			42 594
Autres provisions	2 069		2 069			0
Total provisions pour risques	35 601	16 769	5 888	1 760	0	44 723
Provisions pour retraites	26 229	10 419	307	1 995	0	34 346
Provisions pour restructuration	52		36			16
Provisions pour locaux inoccupés	1		1			0
Autres provisions	10					10
Total provisions pour charges	26 292	10 419	344	1 995		34 372
TOTAL GENERAL	61 893	27 188	6 232	3 755	0	79 094
Exploitation		27 188	6 232	3 755		
Financier		0	0	0		
Exceptionnel		0	0	0		
TOTAL GENERAL		27 188	6 232	3 755		

(1) Cf. paragraphe 3.4. Risques liés aux réglementations sociales et fiscales.

Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges :

- Indemnités de départ à la retraite :

Les indemnités susceptibles d'être versées par la société au personnel lors de son départ à la retraite ont fait l'objet d'une provision prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation (3.30%).
- Taux de charges sociales (45%).
- Table de survie en activité INSEE F2017-2019.
- Age de départ à la retraite :

Table 2023		
Année de naissance	Cadres	Non Cadres
Avant 1960	62	62
1960	62	62
1961	63	63
1962	65	63
1963	66	64
1964	66	64
1965	66	64
1966	66	64
1967	66	64
1968	66	64
1969	66	64
1970	66	64
1971	66	64
1972	66	64
1973 et +	66	64

- Taux d'évolution annuelle des salaires :

<i>Evolution annuelle des rémunérations</i>	Taux annuel d'évolution
Moins de 29 ans	2,70%
30 – 39 ans	2,20%
40 – 49 ans	2,10%
50 - 59 ans	2,10%
Plus de 60 ans	2,10%

- Rotation de personnel :

<i>Taux de rotation du personnel</i>	Taux de rotation annuel
Moins de 29 ans	20,00%
30 – 39 ans	10,00%
40 – 49 ans	7,00%
50 - 59 ans	5,00%
Plus de 60 ans	0,00%

Le taux de rotation du personnel est déterminé en prenant en compte les départs à l’initiative du salarié et de l’employeur conformément à la méthode retenue par le groupe.

- Provisions pour restructuration

Dans le cadre défini par les règles comptables (CNC avis 2000-01), ces provisions sont déterminées en fonction du plan de restructuration élaboré par l’entité. Les provisions prennent en compte :

- Les sites affectés,
- La localisation, la fonction et le nombre approximatif de salariés concernés,
- Les dépenses qui seront engagées (salaires, congés payés, indemnités conventionnelles de licenciement, ...),
- La date de mise en œuvre.

- Provisions pour risques liés aux réglementations sociales et fiscales

Cf. paragraphe 3.4 des règles et méthodes comptables.

9. Analyse et échéance des dettes

<i>(en k€)</i>	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	2 831	2 831	0	0
Dettes d'exploitation	1 157 938	1 157 938	0	0
Produits constatés d'avance	1 964	1 964	0	0
TOTAL GENERAL	1 162 733	1 162 733	0	0

10. Charges à payer

<i>(en k€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 562	43 044
Dettes fiscales et sociales	170 351	147 974
Autres dettes	70 950	64 382
TOTAL GENERAL	287 863	255 400

11. Produits constatés d'avance

<i>(en k€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	1 964	2 293
TOTAL GENERAL	1 964	2 293

5. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

1. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(en k€)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Travail temporaire - France	4 432 797	4 544 561
Placement - France	50 936	50 307
Travail temporaire - Etranger	1 784	2 248
Placement - Etranger		
TOTAL GENERAL	4 485 517	4 597 116

2. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 18 684 K€ et correspondent principalement à des salaires et charges sociales liées à la formation professionnelle.

3. Résultat exceptionnel

La ventilation des principales rubriques est présentée dans le compte de résultat.

Le résultat exceptionnel 2023 est un produit de 96 K€. Il se compose essentiellement :

- de remboursement de coûts salariaux pour 3 536 K€,
- de remboursement de coûts salariaux pour (880) K€,
- de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sorties au cours de l'exercice pour (1 822)K€,
- de dons (729)K€

4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en k€)	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	Total
Résultat avant impôts et participation des salariés	67 640	96	67 736
Participation des salariés			0
Impôts (Crédit d'Impôts compris)	26 172		26 172
Résultat net après impôts et participation	41 468	96	41 564

6. Autres éléments d'informations

1. Engagements

6.1.1. Engagements reçus

Garantie financière dans le cadre de l'article L 1251-14 du code du travail à hauteur de 363 757 K€.

6.1.2. Engagements réciproques

Néant

6.1.3. Engagements donnés

Garantie maison mère au profit de Adecco Outsourcing pour un montant de 100 K€.

2. Eléments relatifs à la fiscalité

6.2.1. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE a été supprimé le 31 décembre 2018 au profit d'une baisse des cotisations patronales à compter du 1er janvier 2019. Les sociétés détenant des créances de CICE à cette date pourront les utiliser pour payer leur impôt pendant 3 ans à compter de la date d'origine de la créance. A la fin de ce délai, les crédits non utilisés seront remboursés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 et au communiqué CNCC du 23 mai 2013, le CICE était comptabilisé en diminution de la rubrique Charges de Personnel et a été imputé sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice si la société était fiscalement bénéficiaire.

6.2.2. Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Adecco Holding France. La convention d'intégration fiscale signée avec cette société prévoit que l'économie d'impôt éventuellement réalisée est comptabilisée par la société mère, à charge par elle, de la restituer à sa filiale lorsque la situation fiscale de celle-ci redevient bénéficiaire. Dans ces conditions, la société comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

La société est soumise à ce régime d'intégration fiscale depuis le 19/08/2003. Elle ne dispose pas de déficits reportables au 31/12/2022.

6.2.3. Situation fiscale latente

Le tableau ci-dessous indique l'allègement (colonne créances) ou l'accroissement (colonne dettes) de la charge fiscale future.

	31/12/2022		Variations		31/12/2023	
	Créances	Dettes	Augmentations	Diminutions	Créances	Dettes
<i>(Montants de base - en k€)</i>						
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
Charges à payer non déductibles	8 450	0	8 387	8 450	8 387	0
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
Indemnités de congés payés	59 374	0	61 810	59 374	61 810	0
Indemnités de fins de carrière et assimilées	26 230	0	10 419	2 302	34 346	0
Autres provisions non déductibles	252 877	0	28 019	7 076	273 820	0
Déficit reportable	0	0		0	0	0
TOTAL GENERAL	346 930	0	108 635	77 202	378 363	0

L'allègement de la dette future d'impôt est de 94 591 K€.

3. Eléments sociaux

6.3.1. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDI et CDD)

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile ou de l'exercice comptable et liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Ne seront pas pris en compte l'effectif employé à temps partiel par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail ainsi que l'effectif tenant compte du personnel mis à disposition (personnel intérimaire, personne détaché).

	31/12/2023	31/12/2022
Ingénieurs et cadres	1 600	1 543
Agents de maîtrise, techniciens et employés	2 833	2 992
Intérimaires	96 177	105 467
TOTAL GENERAL	100 610	110 002

6.3.2. Rémunérations des membres du comité de direction

La rémunération des membres du comité de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information de nature individuelle.